PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CONSULTATION SYNDICALE-PATRONALE (CCSP) DES SSFC TENUE LE 18 NOVEMBRE 2015 À 13 H 30 DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE DU COMMANDANT/ CMDN

Membres :	Paulette Barker, vice-présidente (RCN) de l'UEDN/coprésidente Col D.R. Weger, CEM/coprésident Richard Smith, rep IPFPC Lcol M.M.M. Asselin, dir. p.i., Prestation Svc S Col D.M. Lemon, cmdt 1re UD
Conseillère :	Danielle Villemaire, RH civ
Secrétaire de séance :	Capt T.D. Sweet, OEM CEM

1. Introduction	
Le Col Weger ouvre la séance à 13 h 30.	CEM
2. Ordre du jour	
Le Col Weger signale qu'un point de dernière minute a été soumis par l'UEDN. Celui-ci sera discuté lors de la table ronde. Par ailleurs, M. Smith présente une motion d'approbation de l'ordre du jour, qui est appuyée à l'unanimité.	TOUS
3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2015 du CCSP	
La Lcol Asselin présente une motion d'approbation du procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2015, qui est appuyée à l'unanimité.	TOUS
4. Affaires courantes	
(a) Perfectionnement professionnel La Lcol Asselin dit avoir parlé au Capv Young au sujet de cette question. Le Capv Young a fourni les critères élaborés à M. Muise et aux deux représentants syndicaux. Toutefois, la Prestation Svc S n'a eu aucune nouvelle. Le Col Weger suggère de mettre ce point en suspens et de le remettre sur la table lorsque le comité aura des nouvelles de M. Muise.	IPFPC/ RH civ
(b) Organigrammes – SSFC Mme Barker confirme qu'elle a reçu les organigrammes. Ce point est clos.	UEDN
(c) Comité de santé et sécurité – Monfort Le Col Weger mentionne qu'il a reçu une mise à jour de Monfort et qu'ils n'ont pas tenu de réunion du comité de santé et sécurité jusqu'à maintenant. Cependant, une réunion est prévue pendant la semaine du 23 novembre 2015. M. Smith indique qu'ils se sont rencontrés en septembre. Mme Barker confirme qu'ils ont eu une réunion et que le comité est fonctionnel. Ce point est clos.	UEDN

(d) Refus des demandes de modalités de travail souples Le Col Weger dit avoir parlé au J1 le18 novembre 2015. Le J1 commencera l'élaboration d'une directive pour le groupe. Celle-ci traitera des heures flexibles, de la semaine de travail comprimée et du télétravail. Ce point est clos, car M. Smith mentionne qu'il est satisfait des travaux accomplis à ce jour et que les membres comprennent maintenant le processus.	IPFPC
(e) Demandes d'établissement du calendrier des congés faites par l'employeur Le Col Weger confirme qu'il a effectué un suivi de ce point par courriel auprès de M. Smith. Alors que le Col Weger attend toujours de recevoir d'autres commentaires, les Relations de travail ministérielles croient que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les employés de la fonction publique utilisent tous les congés qu'ils ont accumulés pour une période donnée, mais ce n'est qu'une hypothèse. Il n'y a aucune autorité particulière qui exige la prise de tous les congés. De plus, ils jugent qu'il est acceptable de demander des plans de congés même si ce détail n'est pas explicitement énoncé dans la convention collective des Services de santé comme il l'est dans la convention collective de l'Administration des programmes. Le Col Weger mentionne que cette pratique n'oblige pas les personnes à prendre leurs congés conformément à ces plans, mais qu'elle permet à la direction de planifier un peu à l'avance. Selon le Col Weger, le problème à Halifax a pris de l'ampleur en raison des clarifications fournies. M. Smith confirme que l'on peut clore ce point.	IPFPC
(f) Problème de dotation dans la fonction publique Le Col Weger signale un problème concernant le poste de gestion de cas à la clinique. La raison pour laquelle il était impossible de remettre ce poste à temps plein est liée au fait que le financement a été transféré ailleurs ou a simplement pris fin. Toutefois, étant donné que la gestion de cas est une priorité et qu'il y a une surcharge de travail de gestion de cas, le Col Weger a demandé à la clinique de pourvoir le poste comme un poste 1.0. Ce point est clos.	IPFPC
(g) Mesures d'adaptation pour les civils travaillant au sein des cliniques Ce point concerne un assistant dentaire de Valcartier. Cependant, le Col Weger n'a pas reçu les détails de l'UEDN et n'a donc pas pu se pencher sur cette question. M^{me} Barker indique que les membres ont déposé des griefs. Le Col Weger dit que, lors de la dernière réunion, on a fait remarquer que deux assistants dentaires de la clinique de Valcartier nécessitaient certaines mesures d'adaptation. Le Col Lemon mentionne qu'il est au courant d'un grief qu'il a lui-même examiné et rejeté. Le grief en est maintenant aux échelons supérieurs. Le Col Weger signale que cette question sera réglée au cours du processus de règlement des griefs. Ce point est donc clos.	UEDN

5. Affaires nouvelles	
(a) Remboursement des cotisations professionnelles (droits d'agrément) M. Smith explique que les gens se font généralement rembourser leurs cotisations professionnelles. Cette question se rapporte précisément à une exigence relative aux assurances. Certaines provinces, comme le Nouveau-Brunswick dans ce cas-ci, exigent l'achat d'une assurance contre la faute professionnelle. Dans le passé, les personnes ont été remboursées, puisqu'il s'agit d'une obligation, mais, cette fois-ci, elles obtiennent le remboursement des cotisations professionnelles et non de l'assurance contre la faute professionnelle. Les employés envisageaient de déposer des griefs, mais le syndicat se demande s'il est possible de faire des pressions d'une façon ou d'une autre – ils seront remboursés ou non. M. Smith confirme que le Nouveau-Brunswick déclinera toute responsabilité de la Couronne. Le Col Weger demande à M. Smith de vérifier auprès de la personne en question et de l'informer si elle a été remboursée. Si l'employé a été remboursé, le point peut être clos, et, dans le cas contraire, il sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.	IPFPC
(b) Congé non payé (CNP) Trois membres de différentes unités ont communiqué avec M. Smith au sujet de questions relatives à la résistance à donner des CNP aux membres. M. Smith indique qu'un article de la convention collective stipule qu'il est possible pour un employé de prendre un CNP pendant une période prolongée une fois au cours de sa carrière. Il y a également un article qui traite d'autres situations, et les gestionnaires sont réticents à l'appliquer (possiblement l'article 17.22) et citent les besoins opérationnels. Le syndicat souhaite obtenir une certaine orientation et plus de souplesse. Les membres ne veulent pas déposer un grief. Le Col Weger mentionne que les employés qui prennent un CNP à long terme peuvent être remplacés, mais qu'il n'est pas très réaliste de remplacer ceux qui prennent un CNP à court terme par des fonctionnaires, et que, s'ils occupent des postes non cliniques, les Services de santé ne peuvent utiliser le contrat de soutien des Services de santé. Le Col Weger signale qu'il entrevoit la possibilité d'un problème pendant l'été, car il s'agit de la période des congés estivaux et des affectations. Cependant, cela ne s'applique pas autant à la période des Fêtes. Le Col Weger examinera la politique. Ce point restera ouvert.	IPFPC
6. Points permanents	
(a) Contractuels occupant des postes de fonctionnaires Le Col Weger indique que, selon les derniers chiffres, 590 employés de Calian occupent 547 postes. Parmi ceux-ci, 170 sont des médecins ou des psychologues. Il s'agit d'un accroissement net de 29 personnes, mais seulement trois d'entre eux occupent des postes liés à la fonction publique. Ces chiffres sont conformes à notre niveau de dotation de postes de fonctionnaires. La Lcol	IPFPC/ Pres Svc S

Asselin signale que, d'après le dernier rapport, le nombre d'entrepreneurs de soutien aux services de santé a diminué, passant de 434 à 417. Le Col Weger mentionne qu'il prévoit une certaine augmentation dans le cadre du processus de dotation, car la priorité est accordée à des éléments précis, et de nombreux éléments des Services de santé font partie des principales priorités du Ministère. Cette situation touche les fournisseurs de soins de santé mentale et le personnel infirmier en santé mentale en particulier, ainsi que le personnel infirmier de la santé publique. M. Smith dit que le syndicat estime qu'il s'agit d'un milieu de travail syndiqué et qu'on ne devrait pas recourir à des entrepreneurs pour accomplir le travail. Le Col Weger mentionne que la position de la direction demeure la même, soit qu'il est toujours préférable de nommer des fonctionnaires pour doter les postes, car cette pratique accroît la stabilité.	
(b) Rapports sur les griefs et (c) statistiques sur l'équité en emploi Le Col Weger indique qu'il a demandé au conseiller en RH N1 s'ils envisageaient de rétablir les rapports trimestriels sur ces deux éléments. Malheureusement, il n'a pas eu de réponse. Le Col Weger confirme qu'il continuera d'essayer d'obtenir une réponse. M^{me} Villemaire confirme que le rapport sur l'équité en emploi est produit annuellement et qu'elle s'est rendue aux RT ministérielles pour vérifier s'ils allaient publier un rapport sur les griefs, et on lui a répondu que non. On convient de retirer les points (b) et (c) des points permanents.	HR civ
7. Tour de table	
<u>CGRJ</u> M^{me} Barker mentionne qu'aucune réunion du CGRJ n'a eu lieu au niveau inférieur à Montfort et au QG Gp Svc S FC. Apparemment, la direction n'est pas en mesure d'établir les participants afin de prévoir les réunions. M^{me} Barker demande au Col Weger si les réunions ont cessé. Le Col Weger dit qu'il n'était pas au courant qu'elles n'avaient pas lieu. Il examinera la question et fera un compte rendu Comité par courriel.	UEDN
<u>Plaintes concernant la présence d'étudiants dans le milieu de travail</u> M^{me} Barker fait remarquer que l'UEDN a reçu quelques plaintes concernant la présence d'étudiants dans le milieu de travail et leur nomination à des postes. Elle demande au Col Weger si l'organisation embauche des étudiants et combien d'étudiants sont embauchés. M^{me} Villemaire indique qu'il s'agit du mécanisme de transition des étudiants et que cette pratique est encouragée. Le Col Weger demande à M^{me} Barker de lui donner quelques exemples pour qu'il puisse se pencher sur la question.	UEDN
<u>Réfugiés syriens</u> Le Col Weger mentionne qu'un bon nombre de discussions ont été tenues récemment à des fins d'information en ce qui touche les réfugiés syriens et le rôle des FAC à cet égard. Quelques représentants syndicaux ont exprimé un	CEM

certain mécontentement au sujet de l'hébergement possible de réfugiés dans les bases des Forces canadiennes, ce qui exposerait les employés de la fonction publique à des risques. Il s'agit d'une question de santé et de sécurité au travail qu'il incombe à Santé Canada de traiter. On sait que les réfugiés feront l'objet d'un examen initial conformément aux exigences d'évaluation médicale de l'état de santé établies en matière d'immigration, qui comprennent notamment le dépistage de la tuberculose active et des maladies contagieuses. Par conséquent, il est déjà possible de prévoir avec un certain degré de certitude que les personnes contagieuses souffrant de graves problèmes de santé ne seront pas sélectionnées ou seront dirigées vers des établissements de soins de santé. Selon le Directeur – Protection de la santé de la Force (DPSF), le risque résiduel est négligeable. De plus, pour ceux qui seront hébergés dans les bases militaires, des contrats seront mis en place relativement à l'alimentation et au logement (c.-à-d. l'entretien, le nettoyage, etc.). L'organisation ne prévoit pas d'incidences directes importantes sur les fonctionnaires. Il pourrait y avoir une incidence tertiaire, dans la mesure où l'on s'éloignera peut-être considérablement des soins courants dispensés dans les cliniques (p. ex., des examens médicaux courants et de l'immunisation systématique qui ne constituent pas un besoin opérationnel immédiat) de façon temporaire, car les ressources seront affectées au soutien du dépistage médical et aux escortes en vol du service de santé. Le Col Weger indique que ces renseignements peuvent être transmis aux employés s'ils expriment des préoccupations à cet égard.	
8. Levée de la séance	
M[me] Barker présente une motion d'ajournement de la réunion à 14 h 13, qui est appuyée à l'unanimité.	TOUS

Coprésidents

Paulette Barker
Vice-présidente (RCN) UEDN

Col D.R. Weger
CEM
QG Gp Svc S FC